Deuxième chambre

La demande d'avis, concernant un avant-projet de décret "organisant le statut de l'administrateur public", introduite le 20 septembre 2002 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, après avoir été renvoyée, le 7 octobre 2002 sous le n° 87, au rôle d'attente prévu à l'article 84bis des lois coordonnées, a été rayée du rôle le 10 avril 2003 à la suite de la réinscription de l'affaire sous le n° de rôle 35.323/2, après accomplissement des formalités préalables prescrites.